



Repartition des dettes apres divorce

Par **lilette**, le **14/09/2009** à **21:58**

Bonjour,rnrnj'ai divorcé de mon ex-mari (marié sous le régime de la communauté) mais nous avons en commun un plan de surendettement.rnLors du divorce il a été mentionné que nous partageons les dettes .rnAujourd'hui je souhaiterais pouvoir payer ma part plus rapidement et retrouver mes droits aux credits car j'ai quelques projets professionnels.rnEst-il possible de vraiment séparer nos dettes auprès des créanciers et de la banque de france afin que je ne sois pas redevable de sa moitié et que je puisse retrouver mes droits.rnJe vous remercie de me consacrer du temps

Par **Patricia**, le **15/09/2009** à **18:12**

Bonsoir,rnrnTous changements de situation (financières, familiales, professionnelles...),rndoivent être signalés à la commission dans les plus brefs délais.rnAllez à la BdeF où vous avez déposé votre dossier pour le signaler et lui expliquer clairement.rnMunie de votre C.I. et des justificatifs à l'appui, un nouveau plan sera établi en fonction des revenus de chacun.rnrnP.S. : Il faut vous déplacer, rien ne sera pris en compte par téléphone.

Par **lilette**, le **16/09/2009** à **22:15**

bonsoir,rnrnje vous remercie pour votre réponse.rnMais je les ai déjà contactés et ils m'ont répondu que même si on sépare nos dettes je resterai redevable si je ne paye pas et que la levée ne se fera qu'au solde complet des impayés.rnM'aurait-on mal répondu, se qui m'arrangeraitrnMon bdf a été accordé dans un autre département que celui dans lequel je

réside actuellement, faut il que je redépose dans le département ou il m'a était accordé
vous suit reconnaissante de vos réponse

Par **Marion2**, le **16/09/2009** à **22:55**

Bonsoir,
On ne vous a pas mal répondu. Il est exact que vous êtes redevable, au même titre que votre ex-époux des dettes contractées pendant votre mariage. Il s'avère même que si votre ex-époux ne rembourse pas sa part des dettes (ex insolvabilité) ce sera à vous de rembourser. A vous par la suite de vous retourner contre votre ex-conjoint.
Cordialement.